

DEPARTEMENT
des
PYRENEES-ATLANTIQUES

ARRONDISSEMENT DE
OLORON-STE-MARIE

MAIRIE
DE

MAULEON-LICHARRE

Nombre de conseillers
en exercice.....**23**

Nbre de présents.....**20**

Nbre de votants.....**23**

REPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 décembre 2020

Etaient présents : MM Labadot, Bassano, Eito, Garcia, Gonzalez Mmes Cassaing, Coyos, Gosselin, Labadot, MM Hillau, Le Blay, Pottier, Mmes Quittat, Sagardoy, Accoce, Lahargoue, MM de Gaye, Etchebest, Elkegaray, Mme Etchegoyhen.

Excusés : Mmes Hiblot, Sallenave, Mr Orduna.

Mandats : Mme Hiblot à Mr Pottier, Mme Sallenave à Mme Labadot, Mr Orduna à Mr Labadot.

Secrétaire : Mme Cassaing.

Motion sur le déploiement de la 5G

Le gouvernement a décidé l'ouverture des enchères d'attribution des bandes de fréquence de la 5G. à moyen terme, en 2023, ce sont les activités professionnelles à qui la 5G apportera du plus. Elle remplacera par exemple le wifi dans les usines, quand des machines communiquent entre elles. A court terme, les opérateurs visent les particuliers, en promettant un meilleur service, mais aussi pour désaturer des réseaux 4G très encombrés, le trafic de données ayant augmenté de 40 % en un an.

Les territoires peuvent être proposés aux opérateurs privés de téléphonie, sans concertation avec les élus municipaux de ces mêmes territoires.

Pourtant, l'utilité même de cette technologie est remise en question. Dans son rapport final, la Convention Citoyenne pour le Climat juge le déploiement de la 5G « sans réelle utilité » et demande « un moratoire sur la mise en place de la 5G en attendant les résultats de l'évaluation de la 5G sur la santé et le climat ».

Nous devons veiller à ce que toutes les conditions de sécurité soient réunies pour le déploiement d'infrastructures sur son territoire. La balance entre le service annoncé du réseau 5G et ses conséquences sur la vie sociale (déshumanisation des services publics, automatisation des productions...) ainsi que son impact écologique et sanitaire doit être étudiée avant toute nouvelle installation.

Plusieurs enjeux environnementaux pourraient être remis en question :

- L'augmentation de la consommation électrique : un équipement 5G consomme trois fois plus d'énergie qu'un équipement 4G. L'émergence d'un tel réseau augmenterait de 2 % la consommation électrique. Le numérique consomme déjà 10 % de l'électricité produite dans le monde.
- Une surconsommation démesurée : en effet, la question qui se pose est la suivante : faudra-t-il changer de téléphone ? La réponse : oui. Les industriels chinois, mais aussi Samsung et Apple avec son iPhone 12 vendent déjà des terminaux 5G. Les smartphones de nouvelles générations remplaceront les actuels. Des milliards d'appareils jetés avec des conséquences inévitables sur l'extraction nécessaire des matières premières indispensables à la fabrication de ces appareils.
- Une incidence sur la santé : concernant l'impact sur la santé, l'ARCEP a commandé des études sur la nocivité de la 5G qui ne seront rendues qu'en 2023. Cependant, nous savons déjà que les rayonnements électromagnétiques seront 2 fois plus forts que la somme des antennes relais des technologies 2, 3, et 4G réunies.

Face à ces constats, de nombreuses communes ont d'ores et déjà, parfois dans le cadre d'une déclaration de l'état d'urgence clim

Pour toutes ces raisons, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre les vœux suivants :

- Que le Gouvernement instaure un moratoire sur l'implantation des infrastructures de réseau 5G, tant qu'un débat réellement démocratique, n'écartant aucune des conséquences qu'impliquent les innovations technologiques et sur les impacts sociaux, écologiques et sanitaires n'aura pas été mené ;
- Que la Commune applique ce moratoire sur son territoire, en vertu du droit à la subsidiarité concernant l'application du principe de précaution ;
- Que la priorité soit donnée à la réduction de la fracture numérique, à travers le développement de la fibre.

Motion adoptée par 19 voix POUR, 3 CONTRE (MM Etchebest, de Gaye, Mme Accoce) et 1 ABSTENTION (Mme Lahargoue).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

